



Initiative populaire fédérale «Pour la promotion des voies cyclables et des chemins et sentiers pédestres (initiative vélo)»

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 68, 69, 71 et 72 de la loi fédérale du 17 décembre 1976
sur les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale
sur la vérification des listes de signatures déposées le 1^{er} mars 2016 à l'appui
de l'initiative populaire fédérale «Pour la promotion des voies cyclables et
des chemins et sentiers pédestres (initiative vélo)»²,

décide:

1. Présentée sous la forme d'un projet rédigé, l'initiative populaire fédérale «Pour la promotion des voies cyclables et des chemins et sentiers pédestres (initiative vélo)» a abouti, les 100 000 signatures valables exigées par l'art. 139, al. 1, de la Constitution ayant été recueillies.
2. Sur 105 760 signatures déposées, 105 234 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au comité d'initiative: Trägerverein «Velo-Initiative», Birkenweg 61, Case postale, 3001 Berne.

15 mars 2016

Chancellerie fédérale suisse:

Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr

¹ RS 161.1
² FF 2015 1693

**Initiative populaire fédérale
«Pour la promotion des voies cyclables et des chemins et sentiers
pédestres (initiative vélo)»**

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	23 145	66
Berne	20 148	58
Lucerne	5 315	14
Uri	258	0
Schwyz	711	3
Obwald	681	0
Nidwald	643	2
Glaris	236	1
Zoug	1 213	4
Fribourg	2 563	5
Soleure	2 672	11
Bâle-Ville	3 942	1
Bâle-Campagne	3 174	114
Schaffhouse	1 172	0
Appenzell Rhodes-Ext.	491	0
Appenzell Rhodes-Int.	41	0
Saint-Gall	3 601	109
Grisons	2 482	6
Argovie	6 940	15
Thurgovie	2 281	8
Tessin	3 090	52
Vaud	8 248	21
Valais	1 869	8
Neuchâtel	2 352	5
Genève	6 866	12
Jura	1 100	11
Suisse	105 234	526